LIBERTÉ, INDÉPENDANCE OU LA MORT.

GAZETTE ROYALE D'HAYTI,

Du 14 Août 1817, quatorzième année de l'Indépendance.

L'union fait la Force.

Du Cap-Henry, le 13 Août.

HIER, le service funèbre de feu S. A. R. monseigneur le Prince Jean, duc du Port-Margot, a été célébré dans l'Église cathédrale et métropolitaine de cette capitale avec le plus grand appareil. MM. les Grands Dignitaires du Royaume avec leurs Épouses et MM les Officiers des Corps Civils, Administratifs et Judiciaires, y ont assisté en grand deuil et dans la plus grande tenue. L'Église était tendue de noir, et le cercueil avait été placé au milieu d'un magnifique catafalque, qui avait été élevé pour cet effet, et environné par des milliers de bougies.

Le très-révérend père Jean-de-Dieu Gonzalès, aumônier de sa majesté la Reine, a officié une grande messe des morts et a prononcé avec beaucoup d'onction et d'éloquence l'Oraison Funèbre du défunt. L'auditoire en a été vivement touchée; la douleur était peinte sur toutes les phisionomies; le souvenir d'une perte aussi récente et aussi considérable que l'on venait de faire, la vue des restes de celui qui était l'objet de ses éloges, la sainteté du lieu et cet appareil auguste, tout donnait à cette cérémonie religieuse une teinte triste et lugubre.

Le peuple de la Capitale, les Négocians étrangers s'étaient portés à l'Église, et l'on peut dire avec vérité que le feu duc du Port-Margot, comme un Prince juste et bienfaisant, a emporté avec lui les regrets universels de ses concitoyens, et particulièrement de la marine, dont il était le père et le plus ferme appui. Nous croyons payer notre tribut d'éloges et la part des regrets que nous donnons à la mémoire du feu duc du Port-Margot, en imprimant son Oraison Funèbre, telle qu'elle a été prononcée par le très-révérend père Jean-de-Dieu Gonzalès, aumônier de sa majesté la Reine.

ORAISON FUNÈBRE
de Feu Duc du Port-Margot.

Non recedet Memoria ejus. Eccles. S. c. 39

La plus terrible malédiction que l'Éternel, vengeur du crime a prononcé dans les livres saints, contre les Princes reprouvés, c'est d'anéantir jusqu'à leur mémoire: *dispereat de terrat memoria eorum*: que leur mémoire dit Dieu, soit exterminée de la terre; il ne se contente pas, de détruire leurs grandeurs, leurs entreprises, leurs vastes desseins; il se venge sur leurs mémoires même, qui s'effacent peu-à-peu, tombent enfin dans une éternelle obscurité, et s'ensevelissent pour jamais dans un profond oubli des hommes. Au contraire, une des promesses les plus flatteuses, qu'un Dieu rémunérateur a fait dans l'écriture aux Princes justes et bienfaisans, est que leurs mémoires ne périront point, qu'elles passeront de siècle en siècle, de génération en génération, et qu'affranchies des lois de la mort, elles trouveront dès maintenant dans les esprits et dans les cœurs, une espéce d'immortalité: *Non recedet memoria ejus.* Cette récompense à laquelle tout homme d'honneur doit aspirer, je pense que personne ne l'a jamais méritée à plus juste titre, que S. A. R. Monseigneur le duc du Port-Margot, Grand Pannetier du Roi, Grand Amiral et Grand Maréchal d'Hayti, Grand Croix de l'Ordre royal et militaire de Saint-Henry, prince du sang, neveu du Roi, né le 17 Octobre 1780, décédé le 4 Juillet 1817, et déposé dans le caveau des Dignitaires de l'Église royale et paroissiale de Sans-Souey, le 23 du même mois. Le devoir, l'amitié que je portais au duc du Port-Margot, m'engagent à prononcer son Oraison Funèbre; puissé-je m'acquitter dignement de cette tâche difficile; le désir ardent que j'ai de la remplir me tiendra lieu d'éloquence.

J'entre d'abord en matière: voici l'idée que je veux développer, la proposition que je prétends prouver: Le Prince dont la perte fait le sujet du plus vif regret a honoré la religion et l'état, par une régularité solide qu'il a observé dans tous les devoirs de sa condition, voilà ce qui me paraît propre à votre édification, et par la même raison digne de la religion et du lieu saint où vous m'écoutez.

Définissons les termes; se conduire d'une manière qui attire l'approbation, l'estime et le respect des

hommes, voilà ce que j'entends pour honorer la religion et l'état.

1° Être fidèle à son Roi, 2° avoir un Attachement inviolable à ses devoirs, 3° pratiquer la charité, 4°. être sage dans le règlement de sa maison, 5° modeste dans la prospérité, 6° juste envers tous, 7° et *ultimo*, inébranlable dans l'adversité; voilà ce que j'entends par les devoirs d'un prince perfect; et comme le prince qui remplit ses devoirs mérite l'approbation, l'estime et le respect des hommes, si je prouve que notre Prince a rempli ses devoirs, j'aurais par conséquent prouvé qu'il a honoré la religion et l'état.

1° Fidèle à son Roi; oh mon Dieu! quel homme a jamais porté cette vertu à un plus haut degré de perfection? Si saint Paul disait que ni la mort, ni l'enfer, ni toutes les puissances ne pourraient le séparer de l'amour de Dieu, j'assure que le duc du Port-Margot pouvait dire la même chose, non seulement par rapport à Dieu, mais aussi en parlant de son amour et de sa fidélité envers son Roi. J'ai l'honneur d'avoir connu de fort près S. A. R., j'ai été bien à portée de connaître ses sentimens, il était franc, et incapable de déguisement; il ne prodiguait sa confiance et son amitié, et je puis vous dire, qu'on l'eut écorché, brûlé vif, on l'eut mis dans le taureau de Phalaris, sans jamais ébranler sa fidélité; si tous les serviteurs eussent été de son caractère, on n'eut jamais entendu l'odieux et vil nom de traître, ni de trahison; quand il parlait du Roi, on voyait souvent à sa mine, à ses expressions, à ses mouvemens, que son cœur brûlait du plus ardent amour; il savait qu'après dieu, il devait en donner la première preuve, à celui qui selon la parole de l'écriture, est par excellence, et par *prééminence*, *le ministre de Dieu sur la terre*. De manière qu'il était attaché au Roi, non par une politique intéressée, il en était incapable, il était trop généreux, mais par une sincère fidélité, par un amour véritablement filial, dont on sait qu'il faisait gloire de servir de modèle et d'exemple. Je vous le propose, mes chers auditeurs, et je ne puis vous en présenter un autre plus parfait. 2° Attachement inviolable à ses devoirs: j'ai une preuve que toute négative qu'elle est, a pour moi, et pour tous ceux qui connaissent le Roi, la plus grande force. La voici: le Prince dont je fais l'éloge, a servi long-temps dans la marine royale, et a fait long-temps la croisière devant le Mole, jusqu'à sa reddition, et après la mort de l'ancien duc du Port-Margot, Monseigneur Bernadine Sprew, il a été jusqu'à son décès Grand Amiral d'Hayti, pendant tout le temps qu'il a exercé ses fonctions, il n'a jamais éprouvé ni reproches, ni punitions, et delà, je tire la conséquence qu'il a rempli exactement ses devoirs; peut-être que quelqu'un se dit en soi-même, oh! qu'il était neveu du Roi; mais je dis qu'il faut ignorer absolument le caractère du Roi, pour faire une pareille assertion; quand il s'agit de manquer à ses devoirs, le Roi ne connaît personne, le Prince aurait été, je ne dis pas seulement son neveu, mais son frère, son fils même, qu'il aurait été puni s'il s'était mis dans le cas d'y avoir manqué, c'est indubitable; néanmoins si l'on veut du positif, je n'en manquerai pas. Je peux faire du Prince le même éloge que Marc-Aurèle, faisait de son père Antonin, il faisait toujours ce qu'il devait faire, et il était toujours où il devait être. Chaque personne qui m'écoute en est un témoin, et je passe outre. 3° Pratiquer la charité, c'est la première, la principale la plus excellente de toutes les vertus; c'est elle qui caractérise un bon chrétien et un véritable homme de bien; elle consiste dans l'amour de Dieu et celui de son prochain. Amour de Dieu, le Prince était enflammé du plus pur et du plus raisonnable; quand il parlait de la divinité, il manifestait par son recueillement, son admiration et sa vénération, qu'il était pénétré de sa grandeur incompréhensible et de sa bonté infinie. Amour du prochain, Monseigneur répétait souvent ces principes, qui sont le fondement de la morale chrétienne; vous ferez pour votre prochain, tout ce que vous voudriez qu'on fit pour vous, et ne faites à personne, ce que vous ne voudriez pas que l'on vous fit. Toujours conséquent dans ses principes, le Prince, quand il s'agissait de punir quelqu'un qui manquait à son devoir, il le faisait avec tous les regrets possible, c'était tout le contraire, quand il s'agissait de louer et de récompenser ceux qui remplissaient bien leur devoir, il le faisait avec beaucoup de plaisir et de satisfaction.

Le Prince était persuadé que les grands ne sont utiles sur la terre, que parce qu'il y a des pauvres et des malheureux; que les peuples ne sont pas faits pour eux, mais au contraire eux-mêmes ne sont tout ce qu'ils sont que pour les peuples; que si Dieu élève quelques uns, c'est pour être l'appui et la ressource des autres, et qu'ils sont comme les ministres de sa providence; conséquemment quand un pauvre ou un malheureux avait recours à sa bienfaisance, à sa compassion, à sa protection, il n'était jamais rebuté. Si vous me montrez quelqu'un qui l'ait inutilement imploré, je suis jugé, sinon j'ai prouvé.

4° Être sage dans le règlement de sa maison, j'invite à toutes les personnes qui ont connu le Prince, de me dire si elles ont noté jamais le plus petit défaut dans l'ordre de sa maison; tout était réglé, la tâche de chaque famille, la dépense ordinaire, les heures du travail, celles du lever, du coucher, de commencer et de finir les occupations. etc. etc. Ici il faut rendre justice à la duchesse du Port-Margot, elle coopérait admirablement avec son époux, au régime, à l'ordre, à l'économie du ménage.

Quand j'allais rendre visite au duc, je le trouvais toujours au milieu de sa famille, dont chaque membre était occupé à faire quelqu'ouvrage, ainsi tout le monde était en activité, et lui à leur tête. Le Prince était si passionné pour l'application et l'assiduité au travail, qu'il ne manquait jamais d'avoir dans son bureau quelques enfans qu'il aimait, auxquels il apprenait à lire et écrire dans ses momens de loisir. Après mes visites, je sortais toujours plein de respect, en admirant ce bon régime, et je suis convaincu que sa maison m'a inspiré plus de vénération que plusieurs couvens que j'ai fréquentés.

5° Modeste dans la prospérité; mille autres personnes à la place du duc du Port-Margot, dans un rang si élevé, avec une fortune si considérable, auraient

montré une hauteur révoltante, un luxe ruineux et une hardiesse insultante ; mais sa modération l'a préservé de tous ces écueils ; il a été affable, doux, complaisant, même avec ses inférieurs ; il n'a jamais insulté aux pauvres, par l'étalage imposant d'une richesse excessive, et de mille folles dépenses ; il n'a jamais cherché à se rendre terrible aux hommes par l'abus de pouvoir et de sa faveur, afin de les ruiner impitoyablement ; ce que j'avance est universellement connu, ma preuve est sans réplique.

6o Juste envers tous ; la première vertu d'un homme relativement aux autres hommes, est la justice, laquelle nous ordonne de donner à chacun ce qui lui appartient ; vertu fondamentale de la société, elle seule peut faire son bonheur, sa tranquillité et sa félicité. Telle était la vertu favorite de notre aimable Prince.

Quand je dis qu'il était juste envers tous, j'étends cette proposition dans toute sa généralité. Il n'a jamais fait tort à personne, depuis le plus grand jusqu'au plus petit ; dans la distribution de la justice, il ne connaissait l'exception de personne ; le chef dans son tribunal perdait aussi bien son procès contre son subalterne et le riche contre le pauvre ; il écoutait les deux partis avec patience et attention, et après de profondes réflexions, il prononçait impartialement. Notre Prince employait assez souvent les ouvriers de différens métiers pour la réparation et l'embellissement de sa maison ; je sais, et tout le monde le sait comme moi qu'il les payait ponctuellement et largement. Ses domestiques, ses cultivateurs, ces hommes si utiles à la société, ont été payés exactement et encouragés généreusement. Je serais infini, si je pouvais continuer sur cet article, sans abuser de votre patience.

7o et *ultimo*. Inébranlable dans l'adversité. C'est ici, mes frères, que je réclame toute votre attention : considérez un Prince aimable presqu'encore au printemps de la vie, le plus opulent Dignitaire du royaume, plein de talens, d'érudition et d'aménité, parlant cinq différentes langues avec perfection, doué de cette affabilité, de cet abord facile qui est comme le caractère inséparable et la plus sûre marque de la grandeur ; une physionomie heureuse, une taille élégante, etc ; considérez, dis-je, un Prince avec toutes ces perfections, ces avantages, privé de toutes les jouissances de la vie, attaqué depuis huit ans presque, sans intermission, de différentes maladies qui l'ont obligé à supporter des opérations très-douloureuses, et dernièrement de cette maladie longue, cruelle et désespérante, qui l'a entraîné au tombeau, et dites-moi si un autre homme à sa place n'aurait pas tombé dans les transports du désespoir ? O Prince plus patient que Job ! ô cher Prince ! je t'ai vu supporter les douleurs les plus horribles, sans murmurer ni te plaindre amèrement comme l'ancien prince de la terre, Hus.

Je viens de prouver 1o qu'il a été fidèle au Roi, 2o attaché inviolablement à ses devoirs, 3o qu'il a pratiqué la charité, 4o qu'il a été sage dans le règlement de sa maison, 5o modeste dans la prospérité, 6o juste envers tous, 7o et *ultimo* inébranlable dans l'adversité ; il reste par conséquent à prouver qu'il a honoré la religion et l'état, et qu'il mérite que sa mémoire passe de génération en génération. *Non recedet memoria ejus.*

Il me reste seulement à vous entretenir sur les derniers momens de sa vie, je ne sais pas si je le pourrais ; mais je ferai tous mes efforts pour retenir ma sensibilité.

S. A. R. se voyant proche de sa dernière heure, son premier soin fut d'envoyer faire ses adieux respectueux et ses derniers remercimens au Roi, par l'entremise de monsieur le commissaire Armand, que S. M. avait envoyé auprès du Prince, en exprimant qu'il se plaisait à le considérer principalement comme son souverain bienfaiteur, et qu'il emportait avec lui l'image de sa bonté, pour la contempler pendant toute l'éternité ; ensuite adressant la parole à son épouse : dans peu de temps, lui dit-il, je quitte la terre, je n'appartiens plus à ce monde : consolez-vous puisque c'est une chose inévitable ; recevez mes tendres remercimens pour les soins que vous m'avez prodigués ; je vous recommande les personnes qui me sont attachées par les liens du sang, et prenant la main de son beau-frère, en la plaçant dans celle de son épouse, il dit au premier : Voilà votre mère ; parlant alors en anglais à Lassen ; mon frère, il faut savoir mourir. Je meurs plein de confiance et de consolation, je me présenterai imperturbable devant le souverain Juge, ma conscience ne me reproche rien, je n'ai pas fait de mal à mes semblables. Paroles véritablement capables de porter la joie et le calme dans l'âme d'un mourant ; cette sérénité, cette présence d'esprit, ne peuvent être donné qu'à une conscience pure. Heureux celui qui pourrait dire la même chose à l'heure de son trépas ! que ma mort soit semblable à la sienne ! pour moi mes chers auditeurs, mon vœu est que je termine ma vie dans les mêmes dispositions !

Puis tournant sa pensée vers son pays, le Prince ajouta d'une voix assurée, *que les haytiens combattent jusqu'au dernier soupir pour leur liberté et leur independance, et qu'ils se fassent tous exterminer, plutôt que de retourner sous le joug de nos oppresseurs !*

Finalement, le Prince dont je termine le panégyrique fit ses prières à l'Être Suprême, en lui recommandant son âme, et ayant entendu la lecture de la passion de notre divin maître, son esprit se sépara de son corps et s'envola vers le sein de la divinité, pour y jouir du repos et du bonheur éternels.

Je pense qu'après avoir tant souffert sur la terre avec une soumission héroïque, il ne doit pas lui rester rien à expier de toutes ces faiblesses inséparables de la condition humaine ; mais s'il lui reste encore quelque chose à expier dans l'endroit où les âmes se purifient, nous allons offrir pour la sienne le sacrifice d'expiation et de satisfaction. La victime divine qui a été sacrifiée sur la croix pour le salut des hommes, est la même que nous allons offrir pour notre très-aimable, très-excellent et très-honorable Prince, dont la mémoire sera toujours en bénédiction.

Requies cant in pace. Amen.

État des Bâtimens Étrangers entrés dans le Port du Cap-Henry depuis le 1er Janvier 1817 jusqu'au 10 Août inclusivement.

Le 2. Janvier, le brick américain Washington, du port de 108 tonneaux, capitaine Wm. Mitchell, sortant de Newbury-Port.

Le 3 dito, le brick américain Jh Lewis du port de 140 ton., capit. J. H. Nezmos, de Philadelphie.

Le 5 dito, le brick anglais Swift, du port de 214 tonneaux, capitaine Ed. Herbert, de Liverpool.

Le 6 dito, la goëlette américaine Eugénie, du port de 149 ton., capitaine D. Danels, de Baltimore.

Le 6 dito, le brick anglais Rosina, du port de 214 tonneaux, capitaine Alex. Caithness, de Londres.

Le 6 dito, le navire brémois Germanus, du port de 279 ton., capitaine H. Kleine, de Brême.

Le 9 dito, la goëlette danoise Alert, du port de 64 tonneaux, capitaine Ts. Williams, de St-Thomas.

Le 10 dito, la goëlette américaine Alphus et Nancy, du port de 116 ton., cap. E. Wood, de Wilmington

Le 11 dito, le brick anglais Trio, du port de 140 tonneaux, capitaine J. Forbes, de Liverpool.

Le 12 dito, le brick américain Rolla, du port de 249 ton., capitaine Samuel Chandy, de Portsmouth.

Le 14 dito, la goëlette américaine G. Hamilton, du port de 44 ton., cap. Jh Goold, de New-Port.

Le 23 dito, la goëlette dito Francis, du port de 116 tonneaux, capitaine S. Russel, de Baltimore.

Le 23 dito, la goëlette dito Rambler, du port de 122 tonneaux, capitaine N. Rich, de Wilmington.

Le 27 dito, le brick américain Juliana, du port de 213 tonneaux, capitaine E. Fisher, de New-Yorck.

Le 29 dito, le brigantin dito David Porter, du port de 56 ton., capit. George Drew, de Charleston.

Le 29 dito, le brick prussien Général Blucher, du port de 100 ton., capit. J. H. Otten, de Londres.

Le 30 dito, le dito américain Thétis, du port de 249 tonneaux, capitaine Burbank, de Boston.

Le 1er Février, la goëlette américaine Rampart, du port de 107 ton., cap. David Wilson, de Philadelphie.

Le 7 dito, le brick américain Méchanic, du port de 231 ton., capit. Wm Calder, de New-Yorck.

Le 8 dito, la goëlette américaine Joseph, du port de 62 ton., cap. P. Dagget, de la Nouvelle-Providence.

Le 11 dito, la dito dito Philo, du port de 70 ton., capit. J. Clarkson, d'Ambury (*État-Unis*).

Le 15 dito, le brick américain Midas, du port de 118 tonneaux, capitaine J. Nash, de Boston.

Le 4 Mars, le navire prussien Charlotte, du port de 301 ton., capit. H. Breeklines, de St-Thomas.

Le 6 dito, la goëlette américaine Méchanic, du port de 130 ton., capit. Ed. Doane, de Ste-Marie.

Le 6 dito, la dito danoise Rebecca, du port de 77 tonneaux, capitaine Cox, de St-Thomas.

Le 7 dito, le navire américain Governor Greswold, du port de 250 ton., cap. H. Barnard, de Washington.

Le 21 dito, le brick dito Hesper, du port de 157 ton., capit. Jacob Stevens, de Wilmington.

Le 21 dito, la goëlette anglaise Swift, du port de 74 ton., cap. J. W. Hall, de la Nouvelle-Providence.

Le 21 dito, la dito américaine William et Nancy, du port de 138 ton., cap. R. Davis, de Nord-Caroline.

Le 21 dito, la dito espagnole Lafortuna, du port de 50 ton., capitaine A. Vidal, de la Jamaïque.

Le 28 dito, la dito américaine Hornet, du port de 68 ton., capitaine Longfield Cox, de Washington.

Le 30 dito, la dito dito Wm. Deane, du port de 88 ton., capit. Wm. Acworth, de St-Barthelemy.

Le 30 dito, le brick hollandais Hendrina, du port de 140 ton., capit. J. Ingermann, d'Amsterdam.

Le 12 Avril, la goëlette américaine Président, du port de 141 ton., capit. Z. Woodberry, de Beverley.

Le 14 dito, la dito dito Success, du port de 74 ton. capitaine R. Adams, de Newbury-Port.

Le 23 dito, la dito danoise Rebecca, du port de 77 ton., capitaine James Cox, de St-Thomas.

Le 24 dito, la dito dito Expériment, du port de 36 ton., capitaine F. Décastro, de St-Thomas.

Le 25 dito, le brick anglais Mercury, du port de 157 ton., capitaine J. Hervey, de Greenock.

Le 26 dito, le dito dito Neptune, du port de 136 ton., capitaine D. Absalon, de Londres.

Le 26 dito, le dito dito Sprightly, du port de 194 ton., capitaine John Blear, de Londres.

Le 29 dito, la goëlette danoise Spéculator, du port de 47 ton., capit. T. Williams, de St-Thomas.

Le 29 dito, la dito américaine Rachel et Sally, du port de 71 ton., cap. Ch. Erwin, de Philadelphie.

Le 29 dito, le brigantin américain Phœbe, du port de 104 ton., capit. J. Taylor, de Nord Caroline.

Le 1er Mai, la goëlette américaine Franklin, du port de 86 ton., capit. S. Alexander, de Baltimore.

Le 2 dito, le brick anglais Albion, du port de 279 ton., capitaine Wm Procter, de Liverpool.

Le 8 dito, le dito américain Dispatch, du port de 158 ton., capit. Moses Gibbs, de Baltimore.

Le 15 dito, la goëlette américaine Wm Deane, de port de 88 ton., capit. J. Steward, des Isles Turques.

Le 15 dito, la dito dito Mary Elizabeth, du port de 116 ton., capit. B. Graves, de Boston.

Le 18 dito, la dito anglaise Thomas, du port de 14 ton., capit. Pedro Elims, de St-Thomas.

Le 24 dito, le brick brémois Friede, du port de 147 ton., capit. Miedling, de Brême.

Le 27 dito, la goëlette américaine Margaret, du port de 74 ton., capit. T. Wilson, de Philadelphie.

Le 28 dito, le bateau américain Expédition, du port de 47 ton., cap. Jh Snode, de Nord Caroline.

Le 29 dito, le brigantin dito Washington, du port de 108 ton., capit. Wm Mitchell, de Newbury-Port.

Le 31 dito, le bateau danois Fanny, du port de 36 ton., capit. M. Marcus, de St-Thomas.

Le 6 Juin, le brick hollandais René, du port de 196 ton., capit. C. Jeunissen, d'Anvers.

Le 6 dito, le bateau américain Supérior, du port de 56 ton., capit. Walling, de Philadelphie.

Le 12 dito, la goëlette américaine Patty, du port de 83 ton., capit. H. F. Patter, de Nord Caroline.

Le 13 dito, la dito danoise Expériment, du port de 56 ton., capit. F. Decastro, de la Jamaïque.

Le 23 dito, le brick anglais Nancy, du port de 197 ton., capit. Alex. Laing, de Londres.

Le 23 dito, la goëlette américaine Hunter, du port de 53 ton., capit. E. Parley, de Baltimore.

Le 23 dito, la dito dito Elisa Ann, du port de 67 ton., capit. James Durgan, de Baltimore.

Le 25 dito, le brick américain Juliana, du port de 203 ton., capit. E. Fisher, de Norfolk.

Le 3 Juillet, le dito suédois Cosmopolite, du port de 210 ton., capit. H. C. Kallsen, de Hambourg.

Le 4 dito, le bateau danois Rosaline Smith, du port de 46 ton., capit. John Tatem, de Ste-Croix.

Le 5 dito, la goëlette danoise Spéculator, du port de 47 ton., capit. J. P. Horton, de St-Thomas.

Le 10 dito, le brigantin américain Nancy, du port de 76 ton., capit. Laurence Haff, de Rouen.

Le 12 dito, la goëlette américaine Jefferson, du port de 102 ton., capit. E. Johnson, de Baltimore.

Le 30 dito, la frégate dito Congress, capitaine Morris, de la Nouvelle-Orléans.

Le 2 Août, la goëlette danoise Expériment, du port de 36 ton., capit. F. Decastro, de la Jamaïque.

Le 8 dito, la dito américaine Mermaid, du port de 109 ton., capit. Wm Dyer, de Baltimore.

Le 10 dito, la dito dito Blazingestar, du port de 72 ton., capit. T. Barnard, de Baltimore.

Le 10 dito, la dito dito Lucy, du port de 129 ton. capitaine Laban Slade, de Philadelphie.

Nota. Les 71 bâtimens ci-dessus, ont exporté du port de la Capitale, dans les six mois, depuis le 1er de Janvier jusqu'au 10 d'Août, 17,084,000 mille livres de sucre et café. Dans le prochain Numéro nous donnerons le nombre des bâtimens qui ont été expédiés, pendant la même époque, dans le port des Gonaïves chargés de coton et café.

A Sans-Souci, de l'Imprimerie Royale.